



Scolarité obligatoire

L'école obligatoire se déroule sur onze années d'étude, partagée en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I.

L'école vise tout particulièrement à faire acquérir à l'enfant des connaissances et des compétences, des techniques et des méthodes, à développer ses facultés intellectuelles, manuelles et créatrices, à exercer ses aptitudes physiques, à former son jugement et sa personnalité, et à lui permettre, par la connaissance de lui-même et du monde qui l'entoure, de trouver sa place dans la société.

[En savoir plus ..](#)

Au Pays-d'Enhaut :

- l'établissement primaire et secondaire du Pays-d'Enhaut compte plus de 500 élèves de 4 à 17 ans pour les classes primaires et secondaires
- grâce à un accord avec l'établissement scolaire de Saanen, une **10ème année linguistique** peut venir compléter la scolarité. Celle-ci représente de nombreux atouts supplémentaires pour l'avenir ! On fait cette année avant d'entrer dans une école secondaire supérieure, avant de commencer un apprentissage, ou simplement pour profiter d'une année intermédiaire qui aide à faire ses choix pour son avenir.